• AGISSEZ, AVEC NOUS !

L'adhésion

En adhérant, vous participez à la vie associative du CREAI et pouvez être élu dans ses instances dirigeantes.

- Personne physique : **17€**
- Personne morale non gestionnaire et Personne morale gestionnaire : **155€**
  L'adhérent s'engage alors à faire verser une contribution solidaire par les ESMS qu'il gère.

La contribution solidaire

Plus qu'une simple adhésion, la contribution traduit la volonté d'un adhérent d'engager ses ESMS dans la poursuite d'objectifs partagés et concertés avec le CREAI. Pour ce faire, les ESMS bénéficient de tarifs préférentiels sur les prestations du CREAI. En devenant contribuant, vous pouvez participer activement à des projets autofinancés !

Cotisation annuelle en fonction des ETP					
0 à 50	51 à 100	101 à 150	151 à 350	351 à 600	+ de 601
500€	**1000€**	**1500€**	**3000€**	**4500€**	**6000€**

En engageant l'ensemble de ses ESMS et pour un total supérieur à 150 ETP, une contribution sera calculée sur une base de 1000€ pour 100 ETP au sein d'une convention pluriannuelle.

Les avantages	Adhésion	Contribution solidaire
Voix délibérative à l'Assemblée générale	•	
Eligibilité aux instances dirigeantes du CREAI	•	
Tarif réduit sur les prestations (appui technique, formation, conseil, étude, animation) : 1200€ au lieu de 1450€ / jour		■
Appui au diagnostic des besoins en formation		■
Droit à ½ journée d'information/sensibilisation sur la base des thématiques proposées		■
Collaboration privilégiée aux actions du CREAI (projets en autosaisine)		■
Réception de notre bimestriel numérique « Flash Info » et des relais d'information ciblée	•	■
Réception prioritaire des publications de la fédération des CREAI	•	■
Diffusion de vos évènements sur le site internet du CREAI		■
Location à tarif préférentiel des salles du CREAI : 110€ au lieu de 170€ / jour		■